

## Discours du Président de la République du 18 octobre 2017 (Extraits)

### POLICE DE SECURITE DU QUOTIDIEN

Ceci me conduit très directement à aborder le sujet de la police de sécurité du quotidien. Je vous ai en effet réunis pour partager avec vous aussi mon ambition pour les services qui assurent notre sécurité. Tout en confortant nos moyens de lutte contre le terrorisme, j'ai souhaité que nous engagions en même temps l'autre grande réforme majeure du quinquennat dans le domaine de la sécurité intérieure, la lutte contre l'insécurité et la mise en place de la police de sécurité du quotidien.

Ce n'est pas que pendant les périodes de crise que la population doit être fière de sa police. Parce qu'elle l'est profondément aujourd'hui. C'est tous les jours, en tous lieux, que cette gratitude doit se manifester. Grâce à une proximité, un contact renouvelé et la garantie d'une attention accrue à ce qui fait le quotidien des Français.

Toutes les études le montrent, l'insécurité ressentie par nos concitoyens provient autant de la menace terroriste que des infractions subies au quotidien. Rien que ces trois derniers mois, ce sont plus de 22 000 vols violents, plus de 65 000 vols de véhicules, plus de 57 000 coups et blessures qui ont été enregistrés. Il faut ajouter à cela tout ce qu'on ne mesure pas, ces incivilités qui font que dans notre République une femme seule craint parfois de rentrer tard le soir ou qu'une personne âgée a peur de sortir de chez elle.

La sécurité du quotidien, c'est lutter contre tout ce qui fait naître chez nos concitoyens les sentiments d'insécurité qui leur donnent l'image de l'impuissance publique. Les cambriolages, les implantations de campements illicites, les rodéos sauvages, les occupations des halls d'immeubles, les incivilités dans la rue et dans les transports, le harcèlement de rue pour les femmes, tout cela alimente le malaise dans notre pays.

Il ne vous aura pas échappé que la réforme que je souhaite porter n'est pas le retour à la police de proximité. Même si je ne partage absolument pas le procès qui a parfois été fait à cette dernière. La police de sécurité du quotidien vise à sortir de l'opposition stérile entre police de proximité et police d'intervention. Répondre à ces attentes, ce n'est pas remettre en place une police de proximité avec des postes de police statiques dans les quartiers. Ce n'est pas – comme on l'a parfois dénoncé – aller jouer au football avec les jeunes.

C'est au contraire exercer votre métier de policier, qui représente une autorité qui conforte et qui rassure, mais qui rappelle aussi les règles de vie en société, chaque fois que c'est nécessaire. Donc, c'est penser des modes d'action beaucoup plus granulaires sur le terrain, souvent beaucoup plus mobiles et sans demander aux policiers de devenir des éducateurs, de retisser avec les associations, avec les élus locaux, avec la police municipale, des formes d'action renouvelées, qui, dans certains endroits de la République, de manière expérimentale, ont pu, ces dernières années, voir le jour, pour être beaucoup plus efficaces par rapport à la nature de la menace.

La réforme que je souhaite porter n'est pas non plus une énième réforme a minima, dont la police a particulièrement souffert ces dernières années. Je ne souhaite pas en effet, comme cela a été fait, des patrouilleurs, aux BST, aux UTEQ, vous obliger à vous réorganiser par

circulaires, en vous concentrant sur l'accessoire au détriment de l'essentiel ou en vous faisant ainsi oublier le sens premier de votre mission.

Je souhaite que cette réforme consiste véritablement à transformer, à redonner du sens à l'action de la sécurité publique, à redonner toutes ses lettres de noblesse à la mission première d'un gardien de la paix, d'un militaire de la gendarmerie : le service de la population, la lutte contre la délinquance et la criminalité du quotidien.

Cette réalité a pu parfois être occultée par la priorité donnée à la lutte contre le terrorisme. Or l'expérience enseigne que l'on ne va pas lutter efficacement contre l'un sans l'autre. De même que la lutte contre la petite et moyenne délinquance ne s'oppose pas à celle contre le terrorisme et la grande criminalité. Elle en constitue le socle.

Pour retrouver des marges de manœuvre et mieux lutter contre les délits, les nuisances, les incivilités ressenties au quotidien, il vous faut des moyens, humains, matériels, technologiques. Ils vous seront donnés sur la durée du quinquennat. Mais il vous faut aussi un cadre d'action renouvelé. Le ministre de l'Intérieur a lancé les travaux de préfiguration de la police de sécurité du quotidien en septembre.

Dès lundi prochain, **un large cycle de consultations** sera engagé par le ministre à trois niveaux.

**A l'échelon national**, seront consultés

1. les associations d'élus,
2. les organisations syndicales de la police nationale et
3. les structures de concertation de la gendarmerie nationale,
4. les représentants des policiers municipaux,
5. des personnes de la sécurité privée et des transports, ainsi que
6. des chercheurs et
7. des universitaires spécialistes de ces sujets.

Une **mission sera diligentée sur la coordination** entre police nationale, police municipale et la sécurité privée, je pense aussi à la sécurité menée par les entreprises, pour développer un continuum de sécurité.

**Au niveau local**, les préfets animeront **des ateliers** en privilégiant la proximité avec

1. les fonctionnaires de police et
2. les militaires de la Gendarmerie nationale,
3. les élus locaux,
4. les autres acteurs de la sécurité et
5. les représentants de l'autorité judiciaire.

Enfin, le ministre de l'Intérieur a souhaité que ce dispositif soit complété par la **consultation de chaque fonctionnaire de police et militaire de la Gendarmerie.**

Aussi, chacun recevra un questionnaire ouvert.

A l'issue de ce cycle, nous **arrêterons en fin d'année une nouvelle doctrine** qui constituera notre référence en matière de sécurité publique pour les années à venir.

La doctrine qui sous-tend la police de sécurité du quotidien consiste à **placer le service du citoyen au cœur du métier de gendarme et de policier, alors que la police d'ordre est aujourd'hui organisée de manière verticale depuis Paris.**

La culture personnelle de nos forces de sécurité doit être d'abord orientée vers la satisfaction des besoins des usagers et les réponses opérationnelles doivent être conçues au plus près des réalités du terrain.

Des **premières expérimentations sur cette base seront lancées début 2018 et les sites seront sélectionnés durant le mois de décembre**. Différents dispositifs seront déployés sur des territoires eux-mêmes différents, urbains, périurbains, ruraux. Ils seront déployés en veillant à ce que l'ensemble des acteurs, notamment les collectivités territoriales, soient pleinement mobilisés sur les champs de compétences. Il faudra ensuite revoir, sous l'autorité des préfets, les modalités de coordination avec les polices municipales. Enfin, les acteurs privés de la sécurité ont évidemment aussi, comme je le disais, un rôle à jouer.

Un **suivi de ces expérimentations sera assuré, auquel seront associés les usagers, mais également des universitaires** qui seront à même de porter sur notre système un regard extérieur et neutre. Je ne veux pas par avance préempter les résultats des concertations qui s'engagent. Mais je souhaite que la sécurité du quotidien permette de **consolider trois objectifs principaux**.

**Le premier**, c'est de **donner aux forces de sécurité les moyens et les méthodes pour agir plus efficacement.**

En matière d'effectifs, des premiers efforts ont été engagés avec

1. le **recrutement de 10 000** gendarmes et policiers supplémentaires au cours des cinq prochaines années.

Au-delà, **d'autres leviers** doivent pouvoir renforcer le potentiel opérationnel :

1. **l'allégement des tâches** administratives,
2. les **transferts de missions**, notamment pour la sécurisation de sites ou d'événements à la sécurité privée,
3. la **polyvalence**. De même, nous pouvons renforcer la qualité de certaines interventions par la formation, l'accompagnement professionnel.

Il faudra aussi

1. adapter la **répartition des effectifs** pour mieux prendre en compte la réalité de la délinquance.
2. Il faudra aussi, dès la phase de conception de la police de sécurité du quotidien, tirer parti des **potentialités offertes par les systèmes d'information** pour dégager des fonctionnaires de charges administratives et renforcer leur présence sur la voie publique.

En matière d'équipement, la modernisation des outils de travail des forces de sécurité doit être accentuée,

1. **caméras piétons**,

2. **locaux d'accueil véhicules**, là aussi, je souhaite qu'à l'issue de la concertation, c'est un engagement très clair, scandé dans le temps, avec des engagements chiffrés et budgétés qui puissent en découler.

Le **deuxième objectif** à mes yeux doit être de **déconcentrer davantage les politiques de sécurité**

1. en accordant plus **d'autonomie aux échelons locaux** tant dans la définition de la conduite des politiques de sécurité et
2. en renforçant la **coaction des services au niveau territorial**, ce qui implique de donner des marges de manœuvre aux chefs des services territoriaux.

Il faudra aussi

1. introduire de la **souplesse dans les organisations**,
2. **dans les territoires**,
3. redynamiser les **partenariats locaux de la prévention et de la délinquance** en renforçant le rôle des maires,
4. **dépoussiérer la comitologie** et
5. garantir un **continuum local de sécurité** non seulement entre la police et la gendarmerie nationale, ce qui a beaucoup progressé ces dernières années mais en associant aussi étroitement les polices municipales, les agents de la sécurité des transports, les professionnels de la sécurité privée dans le prolongement des lois de février et mars 2017.
6. En contrepartie, les **états-majors sont réduits** au niveau de l'administration centrale.

Le **troisième objectif** doit être de **renforcer le lien avec la population**,

l'insécurité du quotidien ne sera pas efficacement combattue si les forces de sécurité ne sont pas parfaitement intégrées à leur territoire, accessibles aux habitants et au fait de leurs préoccupations.

**Plusieurs leviers** à ce titre doivent être mobilisés,

1. mieux **analyser et prendre en compte les attentes de nos concitoyens** en matière de sécurité, ce qui implique de
2. faciliter davantage **l'accès aux services publics de la sécurité**, de
3. mieux **communiquer sur les résultats** de notre action,
4. d'en **rendre compte régulièrement à la population**, de
5. **développer davantage la participation citoyenne** à l'action de sécurité, que ce soit
  - par l'association à des missions ponctuelles,
  - un engagement sur la durée ou
  - la représentation au titre de la sécurité dans les conseils de quartier.Nos concitoyens doivent être plus impliqués de manière beaucoup plus systématique dans leur sécurité pour promouvoir une **société de vigilance**.

Je veux à cet égard que la réforme de la police de sécurité du quotidien soit profondément ambitieuse et que la concertation ainsi ouverte puisse conduire à une véritable transformation de cette mission essentielle, essentielle pour votre quotidien et cette mission qui structure les jours et les nuits de nombre de vos collègues mais également pour nos

concitoyens. Et je suis convaincu que si nous parvenons à réussir ce triple défi que je viens d'évoquer nous résorberons le plus rapidement possible la défiance qui s'est parfois instaurée dans certains quartiers, c'est la réponse la plus efficace à celle-ci.

Je souhaite que cette **réforme soit pleinement articulée et concomitante avec celle de la procédure pénale et de la justice** conduite par la garde des Sceaux. En effet, la réforme de la procédure pénale et les réponses judiciaires doivent contribuer à améliorer l'exercice de vos missions, des engagements clairs ont été pris en la matière et ils seront tenus. La réforme visera à rendre plus effective la réponse pénale avec la **forfaitisation de certains délits** sur lesquels le travail technique vient d'être engagé. Forfaitiser ce n'est pas dépénaliser mais renforcer l'efficacité de la sanction, car la police de sécurité du quotidien doit avoir des instruments adaptés à la réalité du terrain, à ce que constatent tous les jours les policiers, les gendarmes et les magistrats. Et nous avons aujourd'hui une situation de manière un peu semblable à ce que je décrivais tout à l'heure sur le droit des étrangers où alors que la réponse prévue par la loi est d'une extrême sévérité la capacité collective à apporter une réponse de fait sur le terrain est empêchée par les contraintes de celui-ci.

Nous avons pénalisé nombre d'actes, dont la réalité de la réponse pénale in fine est extrêmement réduite, classement sans suite, rappel à la loi, au bout de délais de procédure inadmissibles pour notre population, mais qui ne sont que la conséquence, dans les quartiers les plus difficiles, de la thrombose de l'activité judiciaire. Nous devons donc proportionner la réponse pour permettre aux forces de l'ordre d'être crédibles sur le terrain et d'apporter la réponse la plus rapide à ce qu'ils constatent pour d'abord dissuader les délinquants les plus mineurs et essayer justement de changer les comportements pour que la population sur le terrain s'aperçoive qu'il y a une réalité de la réponse et non pas des réponses qui parfois durent des mois et des mois et **soulager les magistrats de procédures qui ne sont pas prioritaire** et qu'ils ne le seront jamais et qui viennent aujourd'hui engorger une activité qui doit là aussi faire l'objet de moyens supplémentaires et que nous allons re-prioriser dans le cadre des chantiers de la justice lancés par la garde des Sceaux. La réforme de la procédure pénale ne se réduira pas à ces quelques mesures, elle visera plus fondamentalement, plus profondément à redonner du sens au travail des officiers de police judiciaire et par voie de conséquence aussi aux magistrats.

La garde des Sceaux, en lien avec le ministre de l'Intérieur, lance ce chantier de **simplification de la procédure pénale** qui doit permettre de faire remonter les propositions de terrain des magistrats et des forces de l'ordre. Là aussi je ne veux pas préempter ses conclusions, **tous les sujets devront être mis sur la table** et il n'y aura aucun tabou.

1. Réforme et simplification des cadres d'enquête,
2. harmonisation des régimes procéduraux,
3. pouvoirs respectifs des officiers et des agents de police judiciaire,
4. allègement du formalisme des actes,
5. réflexion sur l'oralisation de certaines procédures enregistrées avec les techniques contemporaines,
6. dématérialisation et accès simplifié aux fichiers,
7. prise de plainte à distance.

Je pense qu'il n'est pas révolutionnaire de considérer qu'à l'heure du Smartphone et de l'Internet on puisse permettre aux fonctionnaires de police, aux gendarmes et aux magistrats d'éviter la saisine sur des appareils de type dactylographique et la re-saisine des mêmes

procès-verbaux quelques semaines plus tard. Je pense que nous pouvons collectivement y arriver, c'est un défi raisonnable, donc nous allons le faire.

**Tout doit être discuté, tout doit être examiné, tout doit être débattu**, tout le sera, et je sais que dans vos rangs les attentes sont immenses, je l'ai constaté à chaque fois sur le terrain, moi j'ai toujours vu des militaires et des fonctionnaires attachés à la mission, en recherche de sens de la mission et donc quand ils sont découragés de quelque chose ça n'est pas dans la nature de la menace, j'ai toujours vu des braves et des vaillants mais ils sont découragés de l'inefficacité de la procédure collective et de la lourdeurs de tâches inutiles et totalement obsolètes et légitimement. Et donc comme je veux redonner du sens à la mission, des priorités en même temps que j'ai de l'exigence, je veux que ces réformes puissent dégager de toutes ces procédures obsolètes, ridicules, qui entravent le quotidien.

Il s'agit ni plus ni moins que de redonner non seulement du sens mais du temps, des marges de manœuvre pour les enquêtes, pour les investigations, pour aller justement travailler afin que la vérité se manifeste et la réforme de la procédure pénale sera un moyen de redonner des marges aux fonctionnaires et aux militaires de la gendarmerie, de redonner du sens et de retrouver aussi de l'attractivité pour ces métiers qui doivent attirer les plus jeunes et nous permettre d'attirer les talents parce que nous en avons besoin compte tenu de tous les défis que j'évoque depuis tout à l'heure. Nous avons sur ce sujet aussi un devoir de réussite, c'est la raison pour laquelle je vous invite à vous impliquer dans les espaces de concertation qui seront ouverts par le ministère de la Justice et le ministère de l'Intérieur.

La réforme de la procédure pénale sera essentielle à la mise en œuvre de la police de sécurité du quotidien, mais elle ne s'arrêtera pas à cela et je souhaite que par cette réforme nous puissions pleinement mettre en lumière le fait que nous pouvons **être encore plus exigeants en matière de respect des libertés individuelles, des procédures**, de ce qui fait la dignité de l'Etat républicain, que nous puissions améliorer le travail des magistrats et leur permettre de rendre dans de meilleures conditions de la justice. Et dans le même temps de permettre de mieux travailler et de mieux concentrer nos forces de l'ordre sur leurs missions premières. Aujourd'hui, l'ensemble des fonctionnaires et militaires, qui œuvrent à cette mission, sont dans une situation de souffrance, parce qu'ils subissent de part et d'autre en quelque sorte une situation d'impossibilité et des contraintes excessives. Cette réflexion devra s'accompagner de la possibilité aussi d'avancer sur certaines innovations sur lesquelles je me suis engagé en particulier la possibilité **d'enjoindre aux auteurs de troubles, sous le contrôle du juge, des mesures d'éloignement du territoire concerné pendant une durée de temps** et des innovations au quotidien pour rendre le travail plus efficace pour nos forces de l'ordre.